



COURSE A LA DORADE 2025 REGLEMENT & INFORMATIONS

1/ EPREUVE

Challenge Organisation propose un trail le samedi 1er mars 2025 à Dumbéa sur Mer.

Il s'agit d'un **trail urbain individuel au coucher du soleil** sur les sentiers du bord de mer du quartier de Pointe à la Dorade

2 parcours sont proposés :

- La **Dorade Sportive** de 10,5km
- la **Dorade Cool** de 4,5 km

Les deux parcours se déroulent sur des itinéraires entièrement balisés, qu'il est obligatoire de suivre, sous peine de disqualification.

La **Dorade Sportive** est ouverte aux personnes nées en 2009 et avant (16 ans et +)

La **Dorade Cool** est ouverte aux personnes nées en 2022 et avant (3 ans et +)

2/ DEROULEMENT

Les participants sont accueillis en fin d'après midi, sur le dernier parking d'Apogoti, pour l'enregistrement et le retrait des dossards. Les dossards seront remis jusqu'à 15 minutes avant le départ de la course.

Le départ sera donné à **18h00** pour la Dorade Sportive et à **18h15** pour la Dorade Cool
L'arrivée se situera au même endroit.

LA COURSE A LA DORADE 2025 se veut être un événement familial et convivial.

3 / DROIT D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font en ligne sur le site de Challenge Organisation www.challenge-org.nc (paiement par carte bancaire).

Pour valider son inscription, chaque participant doit :

- fournir un certificat médical avec mention « en compétition » ou une licence valide s'il souhaite être chronométré (classé et récompensé)
- Payer le montant relatif à son parcours et sa catégorie d'âge.

L'inscription comprend : le droit de participation, le ravitaillement en boisson et nourriture sur le parcours (Grand parcours uniquement), une boisson à l'arrivée :

Le prix du trail Hors Taxes est fixé à :

- Dorade Sportive (7,5km) : **2500**FCFP
- Dorade Cool (4,5km) : **1500** FCFP / **900** FCFP pour les moins de 12 ans

La date limite des inscriptions est le **jeudi 27 février à 23h59** en ligne.

Des frais supplémentaires de gestion de **300** FCFP seront appliqués au moment du paiement.

Pour des raisons logistiques et de sécurité, les places sont limitées à 800 participants sur l'ensemble de l'événement.

L'inscription est considérée comme définitive lorsque l'individu a rempli l'ensemble des obligations précédentes.

Toute inscription est ferme et définitive. Elle peut toutefois faire l'objet d'une annulation et d'un remboursement (moyennant 7% de frais de gestion) en écrivant uniquement par mail à contact@challenge-org.nc, et ce impérativement avant la clôture des inscriptions (jeudi 27 février).

Un transfert d'inscription entre deux parcours est également autorisé s'il a été préalablement communiqué à l'organisateur via l'adresse mail contact@challenge-org.nc, avant la clôture des inscriptions

4/ CONDITIONS DE PARTICIPATION

4.1 Age des coureurs

- La Dorade Sportive : homme ou femme né.e en 2009 ou avant
- La Dorade Cool : homme ou femme né.e en 2022 ou avant

Vous choisissez au moment de votre inscription si vous souhaitez être chronométré.e ou non sur votre parcours.

Sur La Dorade Sportive, ne seront chronométrées, classées et récompensées que les personnes ayant fourni un certificat médical.

Sur la Dorade Cool, ne seront chronométrées, classées (et récompensées) que les personnes nées en 2009 ou avant et ayant fourni un certificat médical.

Les mineurs devront faire remplir par leurs parents une autorisation parentale au moment de l'inscription. Les enfants de moins de 11 ans doivent être accompagnés d'un adulte et sont sous sa responsabilité.

4.2 Certificat médical

Toute participation à une course chronométrée est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - o Fédération française handisport (FFH),
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - o Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Si vous ne fournissez pas de certificat médical valide au moment de votre inscription, vous ne serez pas chronométré, ni classé.

Afin de respecter la réglementation en vigueur, les jeunes inscrits sur la Dorade Cool et nés en 2009 et après ne seront pas chronométrés ni classés et ce, même s'ils ont fourni un certificat médical adéquat.

Tous les certificats médicaux et licences sportives seront vérifiés individuellement. Pour votre propre sécurité, si vous êtes enceinte, vous n'êtes pas autorisée à participer aux raids. En validant votre inscription, vous attestez que vous n'êtes pas enceinte.

Les participants déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour marcher ou courir, à l'allure de leur choix, sur un parcours chronométré de 10,5 ou 4,5 km.

Il est formellement interdit de participer à la course avec des animaux de compagnie.

4.3 Equipement

Ce raid est un raid en semi-autonomie. Un point de ravitaillement en eau et en produits divers sera présent sur le parcours La Dorade Sportive, aucun sur le parcours de la Dorade Cool. Toutefois, les concurrents restent responsables de leur ravitaillement.

La possession pendant la course d'un téléphone est fortement conseillée.

Par contre il est obligatoire d'avoir en permanence, sous peine de disqualification :

- Une source lumineuse,
- Chaussures fermées
- Au minimum 1L d'eau
- 1 gobelet
- le port du dossard non plié sur la poitrine, avec des épingles (fournies par l'organisation).

Les organisateurs de l'événement seront habilités à contrôler les équipements des participants au départ, à l'arrivée et en n'importe quel lieu du parcours. L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ d'un participant ou de le disqualifier, sans remboursement, en cas de manquement à l'un des équipements obligatoires cités ci-dessus.

4.4 Postes de contrôle et postes de ravitaillement

Un contrôle peut être effectué à tout poste de ravitaillement.

Seuls les participants porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement.

Les ravitaillements proposeront au minimum de l'eau et parfois de quoi se restaurer rapidement (fruits essentiellement)

4.5 Abandon et rapatriement

Sauf blessure, un participant ne doit pas « abandonner » ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui lui indiquera comment retourner au départ en toute sécurité.

Toute personne ayant quitté le raid avant de l'avoir terminé et sans en aviser l'organisateur devra assumer les éventuels frais de recherche engendrés par sa disparition.

5/ MODIFICATION/ANNULATION DU RAID

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux, etc.), le raid sera annulé.

En cas d'annulation avant le départ ou en cas d'interruption du raid, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

Le parcours et les profils de la course sont donnés sur le site de Challenge Organisation (<http://www.challenge-org.nc/>)

6/ REMISE DES PRIX

Elle aura lieu à l'arrivée à l'issue de la course.

Seront récompensés à minima :

DORADE COOL Masculin / Féminin :

- les 3 premiers scratch H et F (Né.e.s en 2009 et avant)

DORADE SPORTIVE Masculin / Féminin :

- les 3 premiers scratch H et F (Né.e.s en 2009 ou avant)
- les 3 premiers H et F en catégorie Vétérans (Né.e.s en 1975 ou avant)
- les premiers H et F en catégorie Espoirs (Né.e.s entre 2009 et 2005)

7/ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

LA COURSE A LA DORADE 2025 s'efforce de réduire au maximum son empreinte sur l'environnement. Cela passe notamment par la réduction des déchets sur l'ensemble des épreuves.

- Chaque participant devra être muni d'une gourde ou de son propre gobelet qui pourra être rempli aux ravitaillements (aucune bouteille ni gobelet ne sera distribué).

- Aucune boisson hygiénique en contenant plastique ou aluminium ne sera distribuée à l'arrivée. Des boissons en grand contenant re-remplissable vous seront proposées dans des éco-cups (sirop, boisson de récupération et eau)

Les coureurs ne doivent en aucun cas dénaturer l'environnement dans lequel ils évoluent. Leurs déchets sont à conserver jusqu'à l'arrivée. Vous profitez de parcours magnifiques : aidez-nous à les conserver !!

Les nuisances sonores et lumineuses doivent être limitées par les coureurs en raison du passage du raid dans un quartier résidentiel.

8/ IMAGE

Par sa participation à LA COURSE A LA DORADE 2025 chaque concurrent autorise expressément l'organisateur et ses ayants droit à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix dans le cadre de LA COURSE A LA DORADE 2025 en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

La participation à LA COURSE A LA DORADE 2025 implique l'acceptation, sans dérogation, par chaque concurrent de ce présent règlement.

10 / RENSEIGNEMENTS :

Challenge Organisation Tél : 25 35 11 Email : contact@challenge-org.nc

Web : www.challenge-org.nc

Adresse physique : 3 impasse Uitoe - 98800 Nouméa